



United Nations  
Victims' Rights  
Advocate



**GANHRI**

Global Alliance of National Human Rights Institutions

# Guide pour les institutions nationales des droits de l'homme

Bureau de la Défenseuse des droits des victimes  
Partenariat avec l'Alliance mondiale des  
institutions nationales des droits de l'homme

## Ce que nous faisons

---

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes (OVRA) soutient le mandat de la Défenseuse des droits des victimes en mettant au premier plan des efforts de prévention et de réponse des Organisations des droits et la dignité des victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations unies et le personnel apparenté. Le mandat couvre l'intégralité du système des Nations unies, ce qui signifie que nous travaillons avec toutes ses entités afin que les victimes bénéficient du soutien dont elles ont besoin.

Les partenariats jouent un rôle clé dans les efforts du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes pour faire respecter les droits et la dignité des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le Bureau (OVRA) travaille en collaboration avec les institutions gouvernementales, ainsi que la société civile, y compris les organisations de défense des droits de l'homme, pour fournir une assistance et un soutien aux victimes, conformément à la Stratégie du Secrétaire général et à [la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agressions sexuelles commis par des membres du personnel des Nations unies ou le personnel apparenté](#), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2007. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes soutient la préparation et la conduite de visites menées par la Défenseuse des droits des victimes dans les pays où les Nations unies sont présentes afin d'acquérir une compréhension optimale de la manière dont l'exploitation et les atteintes sexuelles sont traitées. Au cours de ces visites, la Défenseuse est en contact direct avec les victimes pour les écouter et apprendre d'elles afin que la conception de la prévention et de la réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles soit centrée sur leurs besoins.

## Comment nous travaillons

---

Pour renforcer le soutien aux victimes sur le terrain, des Spécialistes des droits des victimes hors classe et les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain sont en place dans quatre pays et servent de point de contact principal pour les victimes.<sup>1</sup> Ils cherchent à s'assurer qu'une approche centrée sur les victimes, sensible au genre et aux enfants et non discriminatoire soit intégrée dans le soutien des Nations unies aux victimes. Ils maintiennent une communication et un suivi réguliers avec les victimes par le biais de téléphones portables, d'e-mails et de lignes d'assistance téléphonique qui sont également disponibles dans la langue locale. Ils organisent des sessions de sensibilisation et facilitent l'accès des victimes aux services, notamment l'assistance médicale, le soutien psychosocial et l'aide juridique. Ils s'emploient également à faciliter le règlement des demandes de reconnaissance de paternité et de pensions alimentaires pour les enfants nés d'un acte d'exploitation ou/et d'atteinte sexuelle, et à élaborer des projets de subsistance soutenus par le [Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles](#).

---

<sup>1</sup> En République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Soudan du Sud

# Partenariat avec les institutions nationales des droits de l'homme

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes cherche à s'engager dans des partenariats avec les institutions nationales des droits de l'homme par le biais de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme au profit des victimes. L'Alliance mondiale et les institutions nationales des droits de l'homme sont bien placées pour soutenir sur le terrain le mandat de la Défenseuse : elles peuvent faciliter l'accès à une aide juridique appropriée et de qualité pour les victimes ; dans leurs pays d'origine, elles peuvent aider à renforcer les mécanismes d'enregistrement et d'orientation des plaintes pour les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, contribuer aux activités de formation et de sensibilisation du personnel des institutions nationales des droits de l'homme et des prestataires de services liés au genre, et promouvoir des lois, des politiques et des programmes en faveur des victimes.

## ■ Les institutions nationales des droits de l'homme peuvent

### Faciliter l'accès à l'aide juridique

- **Fournir** les noms d'avocats ou d'organisations d'aide juridique prêts à offrir un soutien juridique bénévole aux victimes dans leurs pays respectifs, afin qu'ils soient inclus dans une liste gérée par le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes.<sup>2</sup>
- **Faciliter** les processus juridiques, notamment en ce qui concerne la paternité et les demandes de pensions alimentaires qui chevauchent différentes juridictions.

### Développer les mécanismes de signalement

- **Mettre en place** un mécanisme et adopter des procédures opératoires standard au sein des Nations unies pour transmettre les plaintes d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrées par le personnel des Nations unies par l'intermédiaire du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, et jouer un rôle en poussant le gouvernement et les Nations unies à enquêter rapidement sur les allégations et à prendre des mesures correctives.
- **Soutenir** la mise en place et la pérennisation de mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes.

<sup>2</sup> Ces avocats doivent être autorisés à pratiquer le droit dans leurs juridictions nationales respectives et être en règle. Ils doivent avoir des connaissances et une expertise dans les procédures judiciaires civiles et/ou pénales liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, y compris la résolution des demandes de paternité et de pensions alimentaires pour enfants.

### Organiser conjointement une session de formation et de sensibilisation

- **Bénéficier** de webinaires organisés par le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes à propos des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations unies et le personnel apparenté, les procédures applicables ainsi que les politiques du Secrétaire général dans ces domaines.
- **Collaborer** avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes pour sensibiliser conjointement aux niveaux national et local à l'exploitation et aux atteintes sexuelles par le personnel des Nations unies et le personnel apparenté, notamment en organisant des formations sur une approche centrée sur les droits des victimes pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention des prestataires de services locaux en matière de violence basée sur le genre.
- **Collaborer** avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes et l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme à des programmes de formation destinés au personnel en uniforme des Nations unies avant leur déploiement dans des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales des Nations unies.

### Plaidoyer

- **Plaider** en faveur des victimes et encourager les États à soutenir la résolution des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles de longue date.
- **Faire pression** pour l'adoption de lois, de politiques et de programmes en faveur des victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations unies et le personnel apparenté. Les institutions nationales des droits de l'homme peuvent défendre l'adoption d'une législation prévoyant une juridiction extraterritoriale pour l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elles peuvent également faire pression pour que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations unies et le personnel apparenté soient incluses dans les programmes nationaux destinés aux victimes de violence basée sur le genre.

## Zoom sur la coopération: Haïti

---

L'Office de la protection du citoyen d'Haïti fait partie du groupe de travail sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dirigé par les Nations unies dans le pays et mène les efforts visant à donner une voix aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations unies et le personnel apparenté. Ce bureau a établi un mécanisme d'enregistrement et d'orientation des plaintes à l'échelle nationale et fait partie du réseau d'orientation qui aide les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il dispose de bureaux dans des régions éloignées, notamment là où les Nations unies ne sont pas forcément présentes. Les cas signalés à l'Office de la protection du citoyen d'Haïti sont transmis au bureau de la Défenseuse des droits des victimes. En Haïti, de nombreuses demandes de paternité et de pension alimentaire demeurent en suspens. L'Office de la protection du citoyen d'Haïti et la Spécialiste des droits des victimes hors classe interagissent avec les institutions nationales des droits de l'homme dans les pays d'origine des pères pour faciliter ces demandes.

### Contact

**Êtes-vous intéressé(e) pour devenir  
partenaire du Bureau de la Défenseuse  
des droits des victimes ?**

Adresse: Office of the Victims' Rights Advocate  
(OVRA)  
United Nations Secretariat | L-0337  
405 E 42nd St, New York  
NY 10017 USA

Site internet: <https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/content/office-victims-rights-advocate>

Email: [ovra@un.org](mailto:ovra@un.org)

Twitter: [@UN\\_OVRA](https://twitter.com/UN_OVRA)



**United Nations  
Victims' Rights  
Advocate**



**GANHRI**

Global Alliance of National Human Rights Institutions

“Nous comptons sur toutes les institutions nationales des droits de l’homme pour renforcer nos efforts collectifs afin de faire respecter les droits et la dignité des victimes d’exploitation et d’atteintes sexuelles.”

**Jane Connors**

Défenseuse des droits des victimes